

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

Obligatoire de dépôt

***26053691***

Original déposé le

30 MARS 2026

au greffe du tribunal
de l'entreprise de la 1^{ère} division Namur

N° d'entreprise : **0634 689 509**

Nom :

(en entier) : **GLOBAL METAL VISION**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Géron 40 - 4300 Andenne**

MONITEUR BELGE
DIRECTION

28 AVR. 2026

BELGISCH STAATSBLAD
BESTUUR

Objet de l'acte : Remplacement représentant permanent commissaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2025.

Les administrateurs et actionnaires prennent acte de la décision du commissaire, la société privée BDO Réviseurs d'entreprises, de remplacer son représentant permanent.

Suite à la cette décision, le représentant permanent du commissaire, BDO Réviseurs d'entreprises, ayant son siège au 1930 Zaventem, Da Vincilaan 9 boîte E.6, sera désormais Monsieur Denis ANCION (IRE A 02686), en remplacement de Monsieur Christophe COLSON pour l'exercice du mandat de commissaire en cours qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2025

Pour extrait conforme,
Benoît de DORLODOT
Administrateur

Déposée en même temps : copie certifiée du procès-verbal du 26 novembre 2025.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).